

DELIB 51-2025**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 17 décembre 2025 à 19h30****Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 12

Date de la convocation : 12/12/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/12/2025

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept décembres à 19h35, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Sylvie CALAS et Françoise BARBERI  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Claudian BRUN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Maud FLAMANT, Mme Blandine TESTE, M. Joseph BRAMARDI

Secrétaire de séance : Mme. Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée  
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

**Objet de la délibération : DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT ALIMENTATION COMPLEXE SCOLAIRE EN NRJ SOLAIRE DEPUIS LE COMPLEXE SPORTIF**

M. le Maire annonce au Conseil qu'il a demandé une subvention au titre de la DSIL 2026 afin de relier le complexe scolaire aux panneaux solaires du complexe sportif et la mise en place de la fibre sur les deux entités pour pouvoir piloter le système de production d'énergie.

Que dans le cadre de cette demande, comme il est d'usage, il convient au Conseil de valider le plan de financement suivant afin de valider définitivement auprès des services de l'État la demande de subvention.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

De solliciter auprès de l'Etat au titre de la DSIL une subvention de **11 271,71 € HT** soit 50% du coût total estimé des travaux, suivant le plan de financement prévisionnel arrêté ci-dessous :

Financeur	Montant HT-	Taux
DETR/DSIL 2026	11 271,71€	50,00%
Autofinancement (Commune)	11 271,71€	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>22 543,42 €</b>	<b>100,00%</b>

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait en séance les jour ~~17/12/2025~~ an ~~2025~~ dudit.  
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance  
Arlette GLORIA

